

Together for humanity
Ensemble pour l'humanité
Juntos por la humanidad
معاً من أجل الإنسانية



CD/07/4.1
Original : anglais
Pour décision
30IC/07/10.2
Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
23-24 novembre 2007

Rapport sur

la Stratégie pour le
Mouvement international de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
relative au
rétablissement des liens familiaux
(et plan de mise en œuvre)
(2008-2018)

et

Projet de résolution

Document préparé par l'Agence centrale de recherches
du Comité international de la Croix-Rouge

Genève, octobre 2007

**La Stratégie pour le Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
relative au rétablissement des liens familiaux
(et plan de mise en œuvre)
(2008-2018)**

Rapport

1. INTRODUCTION

L'objectif de ce rapport est, d'une part, de décrire l'évolution de la « *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018) (et le plan de mise en œuvre)* » – la *Stratégie RLF* – et, d'autre part, de présenter sa structure et son contenu.

2. CONTEXTE

La dispersion des familles est une des nombreuses épreuves imposées par les conflits armés et autres situations de violence, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, et les migrations internationales. Ainsi, d'innombrables personnes se retrouvent à rechercher des nouvelles des membres de leur famille. Le respect de l'unité familiale fait partie intégrante du respect, plus large, de la dignité humaine. Notre bien-être personnel dépend en grande partie de notre capacité à maintenir des liens avec nos proches. En rétablissant les liens familiaux, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) apporte soutien et réconfort à des centaines de milliers de personnes chaque année.

En décembre 2004, le Comité international de la Croix-Rouge (le CICR) a lancé une initiative mondiale visant à renforcer les capacités du Mouvement en matière de rétablissement des liens familiaux, en élaborant une stratégie qui s'étendrait sur dix ans. Cette initiative est née des engagements pris par le CICR à la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur les disparus et leurs familles (2003), ainsi que dans le cadre de l'Agenda pour l'action humanitaire de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2003).

Aujourd'hui, le Réseau des liens familiaux¹ doit relever des défis de taille. Il existe un manque de compréhension des activités de rétablissement des liens familiaux dans l'ensemble du Réseau, ainsi qu'un engagement et un sens des responsabilités insuffisants. Si l'on y ajoute des ressources limitées, des situations toujours plus graves et complexes nécessitant une action humanitaire, et le nombre croissant d'autres acteurs intervenant dans ce domaine d'activité traditionnel du Mouvement, cela signifie que des efforts importants doivent être faits si les composantes du Mouvement veulent couvrir les besoins actuels et rester des acteurs importants en matière de RLF.

¹ Le Réseau des liens familiaux est formé par le CICR (l'Agence centrale de recherches (ACR) et les agences de recherches des délégations) et les services de recherches des Sociétés nationales.

3. RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX

Le terme « rétablissement des liens familiaux » (RLF) est le terme général utilisé pour désigner diverses activités visant à prévenir la dispersion des familles et les disparitions, à rétablir et maintenir les liens entre les membres d'une famille et à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues

Ces activités sont déployées quand des personnes ont été séparées de leurs proches par suite de situations spécifiques telles que :

- les conflits armés et autres situations de violence ;
- les catastrophes naturelles et d'origine humaine ;
- les déplacements de population, notamment les migrations internationales ;
- les autres situations nécessitant une action humanitaire, où les capacités et les mandats spécifiques des composantes du Mouvement, et les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représentent une valeur ajoutée.

Les activités de RLF sont souvent liées au soutien psychologique, juridique et matériel fourni aux familles et aux personnes touchées, aux programmes de réinstallation ou de réinsertion, et aux services de protection sociale. D'autres activités comprennent la gestion des restes humains et l'identification médico-légale.

4. RÔLE DES COMPOSANTES DU MOUVEMENT

Les activités de RLF des composantes du Mouvement en général, et du CICR et des Sociétés nationales en particulier, trouvent leur fondement dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, dans les Statuts du Mouvement, et dans les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des Conseils des Délégués. Elles s'appuient en outre sur les résolutions des réunions statutaires de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération internationale), ainsi que sur le cadre de politique générale du CICR, de chaque Société nationale et de la Fédération internationale.

Toutes les composantes du Mouvement jouent un rôle dans le rétablissement des liens familiaux. Le CICR (l'Agence centrale de recherches (ACR) et les agences de recherches des délégations) et les services de recherches des Sociétés nationales forment ce qu'on appelle le Réseau des liens familiaux.

Conformément aux Statuts du Mouvement, les Sociétés nationales jouent un rôle important dans l'assistance aux victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles, ainsi que dans d'autres situations d'urgence. En outre, comme cela est mentionné dans la résolution XVI de la XXV^e Conférence internationale, elles ont à jouer un rôle important, en tant que maillon d'un réseau international, dans les recherches de personnes disparues et le regroupement des familles. Elles contribuent aussi, autant que possible, au développement des capacités des autres Sociétés nationales dans ce domaine.

En plus de ses responsabilités opérationnelles, définies dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, et dans les Statuts du Mouvement, le CICR, par l'intermédiaire de l'ACR, est coordonnateur et conseiller technique en matière de RLF auprès des Sociétés nationales et des gouvernements. En outre, le CICR travaille au renforcement des capacités de ses partenaires dans le domaine du RLF.

En raison de son rôle directeur dans le développement des Sociétés nationales, la Fédération internationale s'emploie à faire inclure les activités de RLF dans les divers plans

des Sociétés nationales, concernant le développement, la préparation aux situations de catastrophe et l'intervention d'urgence.

Ces fonctions complémentaires remplies par ses composantes, ainsi que la couverture géographique assurée par le Réseau des liens familiaux, donnent au Mouvement des compétences uniques, lui permettant de jouer le rôle de chef de file en matière de RLF, car il agit aux niveaux international, national et local.

5. PROCESSUS DE CONSULTATION

Le CICR s'est efforcé d'élaborer une stratégie intersectorielle, privilégiant l'action et basée sur les besoins. La concertation au sein du Mouvement était essentielle, car la *Stratégie RLF* devait trouver sa source dans l'expérience et les compétences du CICR et des Sociétés nationales, afin de renforcer les capacités en RLF.

Depuis le lancement de l'initiative, toutes les composantes du Mouvement ont été consultées dans le cadre de l'élaboration de la *Stratégie RLF*. Sous la direction de l'ACR, un groupe consultatif composé de représentants de 19 Sociétés nationales² et de la Fédération internationale a été créé. Ce groupe a donné des conseils sur les problèmes clés rencontrés par le Réseau des liens familiaux, afin d'orienter la Stratégie, et a participé à l'élaboration, l'organisation et l'animation de conférences régionales sur le RLF.

Les étapes suivantes ont été déterminantes dans l'élaboration de la *Stratégie RLF* :

- § cinq **réunions du groupe consultatif** ;
- § création de groupes de travail pour étudier des **problèmes clés** du rétablissement des liens familiaux. Ces groupes se sont penchés sur les questions suivantes : évaluation des **besoins**, activités de RLF liées aux **catastrophes** naturelles et d'origine humaine, et aux **migrations** internationales, **communication** et **collecte de fonds** ;
- § **travail de cartographie mondiale** destiné à orienter la Stratégie et à donner une base concrète à son contenu. Ce travail consiste à : i) évaluer les capacités des services de recherches des Sociétés nationales, ii) évaluer la capacité de l'ACR à jouer le rôle de coordonnateur et de conseiller technique en RLF, et iii) mener à bien une évaluation initiale des besoins en matière de RLF ;
- § **quatre conférences régionales sur le RLF** en 2006 (Nairobi, Kiev, Buenos Aires et Bangkok) pour discuter du projet de *Stratégie RLF* et pour établir la future orientation du Réseau des liens familiaux. Les conférences ont été organisées conjointement par le CICR et les Sociétés nationales du Kenya, d'Ukraine, d'Argentine et de Thaïlande. Les dirigeants de 139 Sociétés nationales et 50 délégations du CICR, et des représentants de la Fédération internationale, ont participé aux conférences et ont tous reconnu l'importance du RLF dans les priorités humanitaires du Mouvement. Des recommandations de chaque conférence ont été incorporées dans la *Stratégie RLF* ;
- § **consultation globale définitive** avec toutes les composantes du Mouvement, qui a abouti à la version actuelle de la *Stratégie RLF* ;

² Les Sociétés nationales des pays suivants sont membres du groupe consultatif : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Burkina Faso, République démocratique du Congo, États-Unis d'Amérique, Inde, Kenya, Libye, Maroc, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Thaïlande.

§ **approbation** de la *Stratégie RLF* par le CICR et la Fédération internationale.

6. VISION D'AVENIR DU MOUVEMENT

Chaque fois que des personnes sont séparées ou sans nouvelles de leurs proches du fait d'un conflit armé, d'autres situations de violence, d'une catastrophe naturelle ou d'autres situations de crises humanitaires, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge intervient de façon efficiente et efficace en mobilisant ses ressources pour rétablir les liens familiaux.

La déclaration de la vision d'avenir du Mouvement résume l'essentiel du RLF : soulager les souffrances des personnes qui sont sans nouvelles de leur famille. Les relations familiales sont un élément fondamental de notre identité humaine. Ignorer où se trouve un membre de sa famille est source d'immenses souffrances. Chaque composante du Mouvement aspire à améliorer son efficacité en matière de rétablissement des liens familiaux, afin que ceux qui sont sans nouvelles de leurs proches puissent être traités avec la dignité, le respect et la compassion qui sont à l'origine des Principes fondamentaux.

La vision d'avenir du Mouvement est volontairement ambitieuse. Elle vise à élargir notre point de vue individuel et collectif en matière de réponse aux besoins en RLF, et définit sans équivoque les domaines où le Mouvement assistera les personnes sans nouvelles de leurs proches. La déclaration de la vision d'avenir apporte une image de référence quant à la façon dont le rétablissement des liens familiaux contribue à l'action humanitaire.

7. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RLF

Le CICR, les Sociétés nationales et la Fédération internationale ont tous une responsabilité dans la construction, le renforcement et le maintien du Réseau des liens familiaux. L'efficacité de ce réseau international unique dépend de la faculté de ses composantes de renforcer leurs capacités, d'intensifier leur coopération et d'établir des priorités d'action. Pour traiter ces questions, le Mouvement doit adopter une approche plus internationale du renforcement des capacités au sein du Mouvement :

- en intensifiant la participation des Sociétés nationales ;
- en renforçant l'efficacité des opérations du CICR et le caractère de ses partenariats avec les Sociétés nationales dans le cadre des opérations ;
- en encourageant la coopération entre le CICR et la Fédération internationale afin de soutenir tant le développement des Sociétés nationales que leurs activités en matière de RLF.

Afin de réaliser la vision d'avenir, le plan de mise en œuvre pour le Mouvement est axé sur trois objectifs stratégiques fondés sur les résultats du travail de cartographie mondiale :

Objectif stratégique 1

Améliorer les capacités et les résultats en matière de rétablissement des liens familiaux.

Concerne : évaluation des besoins, plans opérationnels, formation, échange d'informations, lignes directrices et outils, technologie, mobilisation des ressources

Objectif stratégique 2

Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement.

Concerne : capacité à intervenir rapidement, coordination, relations plus étroites entre les Sociétés nationales, interaction avec les autorités et d'autres organisations

Objectif stratégique 3

Augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux.

Concerne : *appropriation, base organisationnelle, promotion interne, communication avec les parties prenantes externes*

Les objectifs stratégiques couvrent la gestion des résultats obtenus, la coordination et la coopération, le rôle de chef de file ainsi que le positionnement dans le domaine du RLF. Ils sont étroitement liés et les mesures prises pour l'un influenceront les deux autres.

Le plan de mise en œuvre décrit les **actions** à entreprendre afin de réaliser chacun des objectifs stratégiques et énumère les **résultats attendus**. Il propose en outre des **mesures de mise en œuvre** et définit les **calendriers et les responsabilités** respectifs des composantes du Mouvement.

8. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

La responsabilité de la mise en œuvre de la *Stratégie RLF* est partagée par toutes les composantes du Mouvement. Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale sont individuellement responsables d'intégrer le contenu de cette Stratégie dans leurs propres stratégies, plans et programmes de formation aux échelons national, régional et international.

Chaque action définie dans la Stratégie est assortie de résultats attendus et de mesures de mise en œuvre. Il sera possible d'atteindre certains des résultats attendus grâce aux plans opérationnels annuels des diverses composantes du Mouvement, tandis que d'autres pourront être obtenus par le biais des programmes du CICR en matière de renforcement des capacités, des programmes de la Fédération internationale relatifs au développement organisationnel ou à la gestion des catastrophes, ou en partenariat avec les Sociétés nationales qui travaillent au niveau international.

Le CICR, en tant que coordonnateur et conseiller technique du Mouvement dans le domaine du RLF, supervisera la mise en œuvre de la *Stratégie RLF* en coopération avec les autres composantes du Mouvement. Il créera un groupe de mise en œuvre, qui comprendra entre autres des Sociétés nationales et la Fédération internationale, et qui sera chargé de guider et de soutenir le processus de mise en œuvre. Ce groupe déterminera en priorité ce qui constitue un succès s'agissant de la réalisation des objectifs stratégiques du Mouvement et des actions individuelles entreprises par celui-ci. En outre, il élaborera des lignes directrices permettant d'évaluer ce succès. Des indicateurs seront définis aux niveaux mondial, régional et national pour évaluer les résultats obtenus et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie. Vu que les critères de réussite sont très variables au sein du Réseau, il faut s'attendre à trouver des objectifs et des degrés de mise en œuvre différents.

Lors du Conseil des Délégués en 2011 et 2015, le CICR fera rapport sur les progrès enregistrés. Ce rapport sera fondé sur une auto-évaluation réalisée par les composantes du Mouvement et pourra donner lieu à une révision et une adaptation du plan de mise en œuvre.

9. RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE

Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie vont bien au-delà de la collecte de fonds. Les ressources humaines, les différentes compétences et connaissances, une plus grande coopération et participation de toutes les composantes du Mouvement sont des éléments nécessaires pour garantir une mise en œuvre réussie de la Stratégie.

Afin d'assurer l'attribution des ressources nécessaires au RLF, il est essentiel que toutes les parties concernées fassent preuve d'un véritable sens de l'engagement et de la responsabilité. Le RLF doit être reconnu comme une activité fondamentale à tous les niveaux, à commencer par la direction. Cette reconnaissance devrait mener à l'intégration des activités de RLF dans la structure des Sociétés nationales, et donc dans leurs plans de collecte de fonds. Le but ultime est de rendre les activités de RLF viables.

Des outils pour la collecte de fonds seront élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie RLF*, et on encouragera les partenariats entre les Sociétés nationales afin de soutenir le développement des capacités au sein du Réseau.

PROJET DE RÉSOLUTION

Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018)

Le Conseil des Délégués,

rappelant avec une vive inquiétude les souffrances endurées par les personnes qui ont perdu le contact avec leurs proches ou sont sans nouvelles d'eux, par suite d'un conflit armé ou d'autres situations de violence, de catastrophes naturelles ou d'origine humaine ou d'autres situations nécessitant une action humanitaire,

étant conscient du fait que la famille est le socle sur lequel toute personne doit pouvoir surmonter les conséquences de ces événements tragiques, et *réaffirmant* la responsabilité qui incombe à chaque composante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) de contribuer au rétablissement et au maintien des liens entre les membres de familles dispersées dans de telles circonstances,

rappelant le rôle que joue l'Agence centrale de recherches (ACR) du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en qualité de coordonnateur et de conseiller technique auprès des Sociétés nationales et des gouvernements, ainsi que l'importance pour le Mouvement de pouvoir s'appuyer sur un solide réseau international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour intervenir efficacement en matière de Rétablissement des liens familiaux (RLF), conformément à la résolution XVI de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

reconnaissant et *réaffirmant* le rôle directeur du CICR en matière de RLF au sein du Mouvement,

notant la nécessité de renforcer la capacité du Réseau des liens familiaux à porter assistance aux personnes qui sont sans nouvelles de leurs proches,

rappelant en outre l'Agenda pour l'action humanitaire adopté dans la résolution 1 de la XXVIII^e Conférence internationale, notamment son Objectif général 1 sur le respect et la restauration de la dignité des personnes portées disparues et de leurs familles, et son Objectif général 3 sur la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des catastrophes,

se félicitant des efforts et de l'engagement du CICR dans l'élaboration de la *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux 2008-2018 (et du plan de mise en œuvre)* (la *Stratégie RLF*) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire,

notant avec satisfaction le processus de consultation au sein du Mouvement, qui a abouti à la mise au point réussie de la *Stratégie RLF*, en particulier le rôle joué par le groupe consultatif composé des représentants de 19 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération internationale)

et du CICR, et par les quatre conférences régionales sur le RLF auxquelles ont participé les responsables des Sociétés nationales en 2006,

1. *réaffirme* l'engagement du Mouvement en matière de RLF et *renforce* sa détermination à rester le chef de file dans ce domaine ;
2. *adopte* la *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux 2008-2018 (et le plan de mise en œuvre)* ;
3. *se félicite* de la volonté, dont ont fait preuve jusqu'à ce jour toutes les composantes du Mouvement, de contribuer à la mise en œuvre de la *Stratégie RLF* ;
4. *demande* à toutes les Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale :
 - a) de faire connaître et faire comprendre cette Stratégie à tous les niveaux de leur institution,
 - b) de réaliser les actions décrites dans cette Stratégie dans le cadre de leurs stratégies et plans organisationnels aux échelons national, régional et international,
 - c) d'attribuer les ressources nécessaires pour les réaliser ;
5. *recommande* que le CICR et la Fédération internationale continuent de développer davantage leur coopération pour soutenir les efforts déployés par les Sociétés nationales pour mettre en œuvre la Stratégie, *en tenant compte* des défis que les Sociétés nationales ont indiqués et mis en évidence lors du processus de consultation ;
6. *encourage* les partenariats parmi les Sociétés nationales, afin qu'elles se soutiennent mutuellement pour renforcer leurs capacités en matière de RLF ;
7. *demande* au CICR d'attirer l'attention de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la *Stratégie RLF*, dans le but notamment d'encourager les États membres à mieux comprendre et à soutenir les activités de RLF menées par le Mouvement ;
8. *salue* l'initiative du CICR d'établir et de présider un groupe de mise en œuvre composé de Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, chargé de guider et de soutenir le processus de mise en œuvre, ainsi que d'élaborer les critères de sa réussite et les indicateurs permettant de la mesurer ;
9. *demande en outre* à toutes les composantes du Mouvement de mener à bien les auto-évaluations requises sur la mise en œuvre de la Stratégie et d'en informer le CICR à des fins de suivi et d'établissement de rapports ;
10. *invite* le CICR à faire rapport aux Conseils des Délégués de 2011 et 2015 sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie.